



DEVENEZ ACTEUR DU FESTIVAL DES FORÊTS

Participez à la vie artistique de votre région et à un projet solidaire d'éducation musicale en devenant adhérent ou mécène du Festival des Forêts.

Madame, Monsieur, chers Amis,

La 32^e édition du Festival des forêts se tiendra du 21 juin au 13 juillet 2024 !

Le Festival des Forêts, par une alchimie dont il a le secret, crée une expérience humaine unique où se combinent le talent des artistes, la beauté de la musique classique, la puissance évocatrice de la forêt et les lieux de patrimoine.

Cette nouvelle édition illustrera en outre la démarche de **transition écologique et d'éco-responsabilité** dans laquelle le Festival des Forêts est engagé depuis plus de 30 ans et qui lui a valu de recevoir un trophée Radio-Classique.

Pour réaliser ce projet, le Festival des Forêts a besoin de votre adhésion : une association repose sur ses adhérents, qui élisent son conseil d'administration, et les cotisations et dons représentent une recette essentielle. Votre soutien est donc plus que jamais nécessaire.

Soutenez le Festival des Forêts ! Que cette 32^e édition nous rassemble plus nombreux que jamais, afin de :

- faire naître des projets artistiques de qualité ;
- rendre accessible à tous la musique classique, par des concerts aux formes originales : concerts-randonnées, événements, bains de forêt musicaux, concerts en famille...
- contribuer au rayonnement et au développement touristique de notre territoire en valorisant son patrimoine naturel et architectural ;
- poursuivre le projet pédagogique et la démarche d'insertion des publics handicapés.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de cette 32^e édition qui s'annonce riche en découvertes et en partages, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers Amis, mes meilleures et très sincères salutations.

Le Président
Bruno Ory-Lavollée





3 FORMULES

CHOISISSEZ CELLE DE VOTRE ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DU FESTIVAL DES FORÊTS

ADHÉRENT

- Cotisation – 25 ans : **10€***
- Cotisation individuelle : **27€***
- Cotisation couple : **40€***

Votre adhésion vous permettra de participer aux décisions de l'assemblée générale, d'être informé régulièrement de la vie et des projets de l'Association et de bénéficier de tarifs réduits pour les concerts.

ADHÉRENT BIENFAITEUR

- Adhérent Bienfaiteur :
à partir de **350€*** (ou **500€***
pour un couple)

Le titre d'adhérent bienfaiteur vous donne droit en complément à :

- 2 places de concert offertes par personne
- 2 coupes de Champagne offertes par personne

ADHÉRENT DONATEUR

- Adhérent Donateur :
à partir de **800€*** (ou **1200€***
pour un couple)

Le titre d'adhérent donateur vous donne droit en complément à :

- 4 places de concert offertes par personne
- 4 coupes de Champagne offertes par personne
- une invitation à un dîner d'exception exclusivement réservé aux adhérents donateurs

* Les avantages de la réduction fiscale : 66% du montant de votre cotisation ou de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu. Un don de 500 € ne coûte réellement que 170€. Dès réception de votre cotisation, nous vous adresserons le reçu fiscal correspondant. La déduction peut être de 75% pour les redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

BULLETIN D'ADHÉSION 2023/2024

Nom – Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

Montant de votre soutien.....

Comment régler votre cotisation :

- Par virement vers le compte (IBAN FR76 1870 6000 0077 1210 0019 570 / BIC AGRIFRPP887) avec en objet : « cotisation » ainsi que votre nom et vos coordonnées » ; envoyez simultanément ce bulletin rempli à l'adresse contact@festivaldesforets.fr pour finaliser votre adhésion et recevoir votre reçu fiscal
- Par chèque envoyé avec le bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous.
- Directement en ligne sur notre site internet : festivaldesforets.fr

